

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



TOME 3

CADRE A MOYEN TERME

**ANNEXE AU PROJET DE LOI
N°011/2018 DU 18 MAI 2018**

**PORTANT LOI DE FINANCES
RECTIFICATIVE POUR 2018**



CADRE A MOYEN TERME 2018 – 2020

La Programmation à moyen terme du Budget est un processus de décision itératif permettant de fixer la contrainte macroéconomique et de planifier les politiques sectorielles. A cet effet, elle permet de placer et cadrer le budget dans une perspective pluriannuelle visant à :

- Respecter la discipline budgétaire
- Allouer les ressources conformément aux objectifs
- Améliorer la performance du Budget (Efficacité et Efficience du Budget)

Le Cadre à Moyen Terme 2018 – 2020 couvre :

i. ***Le Cadre Macro-Budgétaire à Moyen Terme (CMBMT) 2018 – 2020***

Il présente de manière pluriannuelle les grands équilibres des finances publiques par des prévisions agrégées des recettes (recettes fiscales, douanières et autres) et des dépenses (par nature de dépenses) globales dans un contexte socioéconomique donné, sur une période de trois (03) ans. Le CMBMT propose une vision globale et synthétique de l'évolution à moyen terme des grandes composantes du budget. Il s'agit d'un cadrage macroéconomique dans lequel le Secteur Public est le secteur de référence.

ii. ***Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2018 – 2020,***

Ceci définit de manière consolidée les dépenses pluriannuelles avec une ventilation ministérielle. Partant des enveloppes globales de recettes et des dépenses, le CBMT est présenté comme un processus d'allocation interministérielle à moyen terme du Budget. Le CBMT est la consolidation de tous les CDMT ministériels.

iii. ***Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2018 – 2020,***

Il décrit les dépenses pluriannuelles par programme et par grande rubrique au niveau ministériel. Les enjeux de la mise en œuvre du CDMT sont de :

- Renforcer l'efficacité de la dépense publique,
- Rénover la gestion publique,
- Améliorer la transparence budgétaire,
- Introduire la pluriannualité dans la gestion publique,
- Renforcer les contrôles opérés sur les finances publiques,

Les Cadres à Moyen Terme revêtent un caractère de stabilité durant, non seulement la période considérée (03 ans) mais également celle de la préparation, et ne sauraient souffrir d'aucun changement qu'en cas de circonstances inéluctables. De ce fait, les éventuelles modifications du Budget en cours d'exercice ne devraient pas remettre en cause la stabilité de la programmation pluriannuelle.

L'élaboration du CDMT est un processus ascendant (bottom-up) qui va du niveau le plus détaillé du Budget au niveau Programme, plus agrégé. Tandis que le CMBMT et le CBMT constituent un processus descendant (top-down). La phase de conciliation des deux processus (CDMT cadrés) n'intervient qu'au moment de la finalisation du Projet de Loi de Finances Initiale.

En outre, étant donné que le CDMT est un processus triennal et glissant de programmation, de planification et de budgétisation, il permet de placer la gestion budgétaire dans une perspective pluriannuelle, en élaborant des estimations pour l'année à budgétiser ainsi que les années suivantes.

De surcroit, le CDMT est étroitement lié à des objectifs et à des cadres stratégiques. Par conséquent, seule la modification de ces derniers pourrait amener à actualiser le CDMT.

Dès lors, tout changement qui a motivé l'élaboration d'une Loi de Finances Rectificative ne doit pas générer des bouleversements dans le cadre à moyen terme. Néanmoins, cela devra être pris en compte au moment de la révision de la ligne de référence au prochain exercice.

A la lumière de tout ce qui précède, les Cadres à Moyen Terme 2018 – 2020 annexés à la Loi de Finances Initiales pour 2018 demeurent sans changements pour la Loi de Finances Rectificative pour 2018.